AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLF 13-11-68 8576..9

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

L'abonnement aux Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles va se terminer avec le Bulletin du mois de Décembre 1968.

Le Ministère de l'Agriculture a fixé comme suit les tarifs pour 1969 :

- Abonnement ordinaire.. 25 F

- Abonnement collectif :

  a) à une même adresse...................................... 25 F
  + 10 F par série supplémentaire de Bulletins

  b) à plusieurs adresses.................................... 25 F
  + 20 F par adresse supplémentaire

La documentation générale dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin Technique et de ses suppléments, ne donnera lieu qu'à un seul service pour les abonnements collectifs.

Nous précisons que les versements doivent être effectués au compte suivant :

SOUS-REGIE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
21, rue Eugène Vignat - 45 - ORLEANS
C.C.P. 4604-25 ORLEANS

La Station d'Avertissements demande à tous les abonnés :

1°) D'effectuer le versement le plus rapidement possible.

2°) D'ECRIRE TRES LISIBLEMENT, dans la partie de la formule de virement réservée à la correspondance, le nom, le prénom et l'adresse complète de la personne qui doit recevoir les Bulletins.

Cet avis ne concerne pas les personnes qui ont déjà renouvelé leur abonnement, celles qui ont payé après le 1er Juillet 1968 et celles qui sont habituellement abonnées par un organisme professionnel ou un groupement local.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 58